



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 1^{er} Décembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 22/11/22

Date d'affichage : 22/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 127
- procurations : 107
- **nombre total de voix exprimées : 234**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélie BESCHET, Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Roland PERROT, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN, François VILLIER.

Ont donné pouvoir :

Marie-Paule BRAND a donné procuration à Charles SCHELLE, Hervé CAGNON a donné pouvoir à Régis LIGIER, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Denis LEROUX, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Cédric BÔLE, Christian MOREL a donné procuration à Roland MARTIN, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Roland PERROT, Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT, Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Pascal ROUGNON, Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : 2022-51 : Ordres de missions permanents 2023 des agents du PNR

Il est proposé de renouveler l'ordre de mission permanent délivré aux agents du PNR du Doubs Horloger. La période de validité s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est valable pour les déplacements à bord de leur véhicule personnel ou en transports en commun sur France, Suisse et Union Européenne.

Pour tout autre cas, un ordre de mission spécifique devra être établi auprès du supérieur hiérarchique.

Le comité autorise le Président à signer les ordres de mission permanents.

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation : 234 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

